



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 73245

Texte de la question

M. Hubert Grimault souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le système des quotas de formations en masso-kinésithérapie. L'année passée, 445 autorisations d'exercice de la masso-kinésithérapie en France ont été accordées à des diplômés étrangers. Parmi eux, 282 Français sont partis se former à l'étranger pour revenir exercer dans notre pays par la suite. L'obtention des diplômes à l'étranger permet en effet de contourner notre dispositif national de sélection, particulièrement drastique. En France, le niveau d'entrée est le baccalauréat scientifique, auquel s'ajoute au moins une ou plusieurs années de préparation au concours en faculté de médecine, ou en école préparatoire. Telle n'est pas la situation en Belgique francophone où certaines écoles acceptent, sans concours ni examen de niveau, des baccalauréats professionnels. Les conséquences d'une telle situation sont multiples : à commencer par la désaffection grandissante dont est victime le concours national. Par ailleurs, le niveau d'entrée dans une formation n'est pas sans relation avec la qualité de l'exercice professionnel et les capacités d'adaptation des futurs diplômés. Condamnée à deux reprises par le Conseil d'Etat sur ce sujet, l'administration connaît bien le problème mais reste confrontée à un environnement européen complexe qui justifie, semble-t-il, une attitude que l'on pourrait qualifier d'attentiste. Il lui demande donc de lui préciser quelles mesures il entend adopter pour remédier à cette situation et préserver ainsi une filière de formation reconnue dans le monde entier.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Grimault](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73245

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 859